


Prestations fournies par l'établissement au profit de tiers

Tarifs applicables en 2020

(période du 01.01.2020 au 31.12.2020)

REGIME PARTICULIER en SSR	
Chambre individuelle (incluant location TV)	35.00 € par jour
LOCATION DE TELEVISEURS en SSR	
Location d'un téléviseur en chambre double	1.00 € par jour *
REPAS	
Personnel de l'établissement	4.00 € par repas
Enfant scolarisé du personnel	4.00 € par repas
Stagiaires	2.95 € par repas
Autres personnes extérieures	8.00 € par repas
Repas festifs	23 €, 27 € ou 31 € selon menu
TELEPHONE (installation d'un téléphone dans la chambre, à la demande du patient ou du résident)	
Abonnement	0.15 € par jour *
Communications	0.15 € la minute
LINGE	
Traitement du linge personnel (marquage et lavage) d'un patient hospitalisé en SSR  sur autorisation expresse du directeur	Forfait appliqué mensuellement en fonction de la durée de traitement dans le mois : de 1 à 15 jours : 30 € supérieur à 15 jours : 60 €
PHOTOCOPIE	
Copie noir & blanc	0.15 € la page, tout format *
Conformément à l'Arrêté du 30.05.2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins : « Aucun autre frais que ceux correspondants à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant aux exigences particulières indiquées ci-dessus, que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé ». Le montant de ces exigences particulières vous est communiqué lors de l'admission.	